



## **SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE CABLES**

**SIEGE SOCIAL : 15 B.P. 35 ABIDJAN 15 - REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

**Tél. : (225) 21 27 00 31 - 21 27 29 86 - 21 27 57 35 • Fax 21 27 12 34 • E.mail : Sicable@globeaccess.net  
Cpte Contribuable N° 75 02029 Z • Régime fiscal : Réel Normal • Centre des Impôts : DGE Abidjan  
BICICI-SUD : 09561 000019 000.19 • SGBCI-VRIDI : 0116 304999.47 • BACI : 0251120 42082.50**

# **RAPPORT ANNUEL 2000**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 9 MARS 2001**

**S I C A B L E**  
Société Ivoirienne de Câbles  
15 B.P. 035  
ABIDJAN 15

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 MARS 2001**

**DOCUMENTS CONTENUS DANS CETTE BROCHURE**

1. Avis de convocation et pouvoir .
2. Ordre du jour de l'Assemblée Générale .
3. Composition du Conseil d'Administration .
4. Rapport sur la marche de la société pour l'exercice clos le 31.12.00
5. Rapports des Commissaires aux Comptes (Général et Spécial) .
6. Bilan , Comptes de résultats .
7. Résolutions .

## **Société Ivoirienne de Câbles "S I C A B L E"**

Société anonyme au capital de 740.000.000 de F.CFA

Siège social : Z.I. de Vridi - 15 BP 035 ABIDJAN 15

RC n° 16.137 - CC 75.020.29.Z

Tel : (225) 21.27.29.86 / 21.27.00.31 et 21.27.57.35 Fax : 21 27.12.34

Abidjan, le 22 février 2001

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale

Mr / Mme .....

### **CONVOCA T I O N**

**Monsieur, Madame et cher actionnaire,**

Nous vous prions d'assister à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de SICABLE qui aura lieu le :

**Vendredi 9 mars 2001 à 9 heures à l'hôtel SOFITEL (salle Témate)**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2000 et approbation de ce rapport.
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et approbation de ce rapport.
3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes conformément à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA et approbation de ce rapport.
4. Quitus aux Administrateurs et Décharge aux Commissaires aux Comptes.
5. Affectation du Résultat.
6. Fixation de la rémunération annuelle des Administrateurs.
7. Composition du Conseil d'Administration

Nous joignons à la présente convocation un pouvoir au cas où vous ne pourriez assister vous-même à cette Assemblée Générale.

Veillez agréer, Monsieur/Madame et cher actionnaire, l'expression de nos meilleures salutations .

Le Président

P.J : - Pouvoir

**S I C A B L E**  
Société Ivoirienne de Câbles  
15 B.P. 035  
ABIDJAN 15

Nombre d'Actions :.....

## **P O U V O I R**

Je soussigné (1)

.....  
agissant en qualité d'actionnaire de la société SICABLE constituée pour mandataire un actionnaire de la société :

.....  
pour me représenter à : **l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 9 mars 2001 à 9 heures à l'hôtel SOFITEL salle TEMATE**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2000 et approbation de ce rapport .
2. Rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et approbation de ce rapport .
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes conformément à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA et approbation de ce rapport .
4. Quitus aux administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes.
5. Affectation du résultat .
6. Fixation de la rémunération annuelle des Administrateurs .
7. Composition du Conseil d'Administration .

En conséquence, y assister, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, substituer, si besoin est, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes Assemblées successivement à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou de toute autre cause.

Fait à .....le.....

Signature (2) :

(1) Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, ses : Nom (en majuscules), prénom usuel et adresse.

Si le signataire du pouvoir n'est pas le titulaire lui-même des actions ( par exemple: Administrateur légal ou tuteur), il doit mentionner la qualité en laquelle il signe le pouvoir.

(2) Faire précéder de la mention " Bon pour pouvoir "

**N.B.** Si la présente procuration est retournée, sans indication de mandataire, à la société ou à l'une des personnes habilitées par elle à la recueillir, il sera émis au nom du signataire du pouvoir un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration. Pour émettre tout autre vote, le signataire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le dit signataire.

**S I C A B L E**  
Société Ivoirienne de Câbles  
15 B.P. 035  
ABIDJAN 15

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 9 MARS 2001**

**ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2000 et approbation de ce rapport.
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et approbation de ce rapport.
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes conformément à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA et approbation de ce rapport.
4. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.
5. Affectation du résultat.
6. Fixation de la rémunération annuelle des Administrateurs.
7. Composition du Conseil d'Administration.

X

**SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES  
SICABLE**  
Société Anonyme au capital de 740.000.000 F.CFA  
Siège Social : 15 B.P. 035 - ABIDJAN 15  
R.C. Abidjan n° 16.137

**Composition du Conseil d'Administration**

( après l'A.G.O. du 9 mars 2001 )

**Président :**

Monsieur André BOURG , Président Directeur Général

**Administrateurs :**

CABLES-PIRELLI S.A. représentée par Mr Rémy BOUILLIE

Société IVOIRAL représentée par Mr Alnoor MANDJEE

Société SIDELAF représentée par Mr Kouassi KOUADIO

Monsieur Gian Piero DEL NERO

Monsieur Jean-Pierre PRIME (Directeur Général Adjoint)

Monsieur Jean-Jacques RIVALIN

Monsieur Adoni Blaise TANOI

Monsieur Delchan Victor OUEDRAOGO

**Commissaire aux Comptes titulaires :**

Cabinet PRICE - WATERHOUSE - COOPERS

Cabinet E.C.R. International

**Commissaires aux Comptes suppléants :**

Cabinet ERNST et YOUNG

Monsieur N'DABIAN KROAH BILE

oooOOOooo

# S I C A B L E

## Société Ivoirienne de Câbles

Société anonyme au capital de 740.000.000 de F.CFA  
Siège social : Z.I. de Vridi - 15 BP 035 - ABIDJAN 15  
R.C. n° 16.137 - C.C. 75.020.29.Z

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 MARS 2001

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats dégagés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000 .

Vous avez été régulièrement convoqués et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### 1. Rappel historique.

La Société Ivoirienne de Câbles, SICABLE, est installée à Abidjan depuis 1976. Elle est filiale à 51% de PIRELLI CABLES ET SYSTEMES(anciennement dénommée CABLES-PIRELLI) dont elle reçoit assistance aussi bien technique que commerciale.

Elle a pour vocation la fabrication et la commercialisation dans la région de câbles électriques qu'ils soient de transport d'énergie ou de télécommunication.

Son usine alimente une partie des besoins de la sous-région .

En outre, pour étendre sa gamme, SICABLE commercialise les fabrications de sa maison-mère : câbles téléphoniques, câbles moyenne et haute tension, accessoires et exerce des activités de prestations de services et de coordination de réseaux clef en main. SICABLE fait partie du groupe PIRELLI premier producteur mondial de câbles électriques.

#### 2. Contexte de l'année 2000:

les événements politiques et les troubles répétés ont lourdement pesé sur l'activité économique de la Côte d'Ivoire tout au long de l'année qui a connu une période de récession.

La suspension des aides internationales n'a pas permis d'assurer le renouvellement des projets d'équipements. Dans ce contexte les investissements ont été très fortement réduits, dans le bâtiment, l'industrie, et pour ce qui nous concerne le développement des réseaux électriques.

Dans la filière électrique les baisses d'activité ont été pour maintes entreprises supérieures à 50%, les difficultés de trésorerie ont touché nombre d'intervenants, portant certains au bord de la cessation de paiement.

Sicable, confrontée à cet environnement, a supporté de fortes baisses d'activité en Côte d'Ivoire partiellement compensées à l'export.

### **3. Examen des comptes et du bilan arrêtés au 31 décembre 2000**

#### **a. Activité industrielle et commerciale**

Les ventes de câbles électriques fabriqués par SICABLE, pour l'année 2000, ont porté sur 2340 tonnes pour une valeur H.T. de 4431 millions de F.CFA. Elles sont en diminution par rapport à l'exercice précédent de 32 % en valeur et de 27% en poids .

A ce chiffre d'affaires viennent s'ajouter les ventes en négoce (câbles importés de notre maison-mère soit 683 millions), les ventes de Travaux et Services produits accessoires soit 3701 millions) . Au total, le chiffre d'affaires a été de 8815 millions de F.CFA. Ces résultats peuvent s'analyser de la façon suivante :

#### **En Côte d'Ivoire :**

Le tonnage vendu de câbles cuivre (industriels et domestiques) est passé de 1.142 à 831 tonnes. Cette baisse de volume (28%) résulte de la baisse des investissements dans le bâtiment et l'industrie. Nos prix ont aussi baissé de 4% sous la pression de la concurrence.

En ce qui concerne les câbles aluminium, les difficultés de la filière électrique ont conduit à l'arrêt des achats d'équipement pour la poursuite du plan d'électrification rurale. Les ventes à la SOPIE ont été nulles ( 890t en 1999). Les ventes à la CIE se sont limitées à la maintenance des réseaux, soit une chute de 66%.

Nous avons gagné et fourni le marché COTE D'IVOIRE TELECOM de paire 5 9 soit 165t.

Globalement le tonnage vendu en Côte d'Ivoire a chuté de 55% et sa valeur de 57% en passant de 5248 à 2120 million CFA . Ces chiffres mettent en évidence une baisse moyenne de nos prix de vente de 9% .

Conformément aux conventions passées en 1999 avec notre maison mère, Pirelli Câbles et Systèmes, nous avons assuré la supervision, la coordination des opérations et les rapports avec les sous-traitants, relatifs au contrat de CABLES PIRELLI, maintenant Pirelli Câbles et Systèmes, avec SITARAIL pour la réalisation d'une artère de télécommunication en fibres optiques le long de la voie ferrée, Abidjan-Ouagadougou: les troubles et l'insécurité ont partiellement retardé ces chantiers qui devraient être achevés au cours des premiers mois de 2001.

L'expérience ainsi acquise nous a permis de remporter un appel d'offre auprès de CI TELECOM pour la réalisation clef en main d'une liaison de télécommunication clef en main sur la côte d'un montant de 600 million CFA, câbles et assistance fournis par notre maison mère, qui devrait s'achever au cours du premier trimestre 2001.

#### **A l'exportation :**

L'harmonisation des réglementations douanières dans la zone de libre échange de l'UEMOA se met progressivement en place. Des pratiques spécifiques doivent cependant encore être mises en conformité pour donner toute sa dynamique à ce marché libre régional., au plan des régimes douaniers spéciaux, mais aussi pour ce qui concerne le respect des normes de qualité.

Nos ventes, en particulier en câbles aluminium ont fortement progressé pour passer de 778 à 1249tonnes, soit +60% en volume et +83% en valeur.

Au 31.12.2000 nous avons 1342 millions CFA en trésorerie et 2569 million en dettes fournisseurs d'exploitation.

#### **g. Affaires sociales**

L'effectif de SICABLE stable est passé de 130 à 118 personnes au cours de l'année, et les heures supplémentaires ou le recours au personnel temporaire ont été fortement réduits. La situation sociale a été calme tout au long de l'année.

#### **h. Résultat de l'exercice**

Le résultat d'exploitation s'établit à -113 MF.CFA. (contre 1338 MF CFA pour l'exercice précédent ). Ce résultat, en forte baisse, illustre les difficultés économiques et politiques de l'année 2000 et se réparti comme suit:

Perte d'exploitation	:	-113 117 221
Résultat financier	:	+ 17 846 583
Plus-value nette de cession	:	+ 296 074
Dotation/reprise provisions HAO	:	- 25 000 000
Impôts sur les résultats ( IMF )	:	- 36 722 000
<b>Résultat net et l'exercice</b>	:	<b>- 156 696 564</b>

En conséquence, nous soumettons à votre approbation l'affectation suivante des résultats:

**Diminution du compte "report à nouveau" de: -156 696 564**

Ainsi, le compte "Réserve légale" restera à : 148.000.000 F.CFA (20% du capital)  
et le compte "Report à nouveau" passera de 2.456.050.573 . à 2 299 354 009 F CFA

#### **4. Application de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA.**

Vos commissaires aux comptes vous présenteront le rapport prévu par les dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA et vous aurez à statuer sur ce rapport .

#### **5. Composition du Conseil d'Administration.**

Les mandats d'Administrateur de :

Monsieur Gian Piero DEL-NERO  
Administrateur

Monsieur Adoni Blaise TANOH  
Administrateur

Monsieur Jean Pierre PRIME  
Administrateur Directeur Général Adjoint

viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de trois années soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2004 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003.

**6. Jetons de présence.**

En application de l'article 17 bis de nos statuts, nous vous proposons d'allouer au Conseil d'Administration un montant global brut de jetons de présence, pour l'exercice 2001, de **quatre millions cinq cent mille francs CFA brut (4.500.000 f.cfa)** soit 500.000 F.CFA à chacun des neuf Administrateurs.

oooooooooOooooooooooooo

*SICABLE*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000)

---

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000)

A Messieurs les Actionnaires  
SICABLE  
15 BP. 35  
Abidjan 15

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur :

- l'audit des états financiers (bilan, compte de résultat, Tableau Financier des Ressources et des Emplois (TAFIRE) et l'état annexé) pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000 de la Société Ivoirienne de Câbles (SICABLE) annexés au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres de FCFA 3 604 millions y compris une perte nette de FCFA 157 millions ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

SICABLE

Page 2

---

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2000 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables SYSCOA applicables en Côte d'Ivoire.

## 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes généralement admises en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et états financiers de la société.

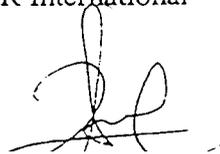
Abidjan, le 9 février 2001

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers



ECR International



*SICABLE*

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438  
ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES  
COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITTE DE L'OHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000)

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2000

### 2.1. Convention de prestation de services entre CABLE-PIRELLI et SICABLE

#### Administrateurs concernés

Monsieur André Bourg et la société CABLE-PIRELLI France représenté par Monsieur Rémy Bouillie.

#### Nature et modalités

Contrat de prestation de Service selon lequel l'ensemble des prestations de supervision et de coordination ainsi que les rapports avec les entreprises sous-traitantes seront assurés par SICABLE pour le compte de CABLE-PIRELLI dans l'exécution du contrat SITARAIL.

En retour de ses prestations, SICABLE percevra des commissions d'un montant total de F.CFA 200 millions hors taxes. Le paiement des commissions s'effectuera à l'avancement des travaux.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000, ont été comptabilisés F.CFA 3 329 millions de charges de sous-traitance et F.CFA 3 437 millions produits issus des refacturations à CABLE-PIRELLI soit une commission de F.CFA 108 millions acquise par la SICABLE

### 2.2. Convention d'Assistance Technique de CABLE-PIRELLI à SICABLE

#### Nature et modalités

Assistance technique apportées de la société CABLE-PIRELLI à SICABLE.

Rémunération par versement à CABLE-PIRELLI d'une redevance annuelle fixée à 3,8 % de la valeur (hors taxes) des facturations de câbles.

Page 3

---

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000 la redevance versée s'élève à F.CFA 168 millions contre F.CFA 237 millions hors taxes l'exercice précédent.

## 2.2. Convention d'exportations

### Nature et modalités

Convention conclue avec Câbles Pirelli SA pour la promotion des exportations de SICABLE sur le continent africain.

Rémunération par versement à CABLE-PIRELLI d'une commission fixée à 5% du montant net des ventes export de câbles électriques sur le continent africain, hormis celles réalisées par les distributeurs locaux de SICABLE.

Le montant de la commission s'est élevé à F.CFA 111 millions contre F.CFA 86 millions l'exercice précédent.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartient de vous prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 9 février 2001

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

ECR International



---

Edouard Messou  
Expert Comptable diplômé



---

Charles Aié  
Expert comptable diplômé

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

**Monsieur Gian Piero DEL-NERO**

pour une durée de trois années qui prendra fin, sauf renouvellement, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2004 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

**Monsieur Adoni Blaise TANOH**

pour une durée de trois années qui prendra fin, sauf renouvellement, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2004 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003

**Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

**Monsieur Jean Pierre PRIME**

pour une durée de trois années qui prendra fin, sauf renouvellement, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée en 2004 à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003

**Dixième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

○○○○○OOOOOO○○○○○

X

**ACTIF**

	Exercice 2.000	Exercice 1.999
Immobilisations incorporelles brutes	34.799.676	28.022.916
Immobilisations corporelles brutes	4.300.731.046	3.923.393.899
Avances et acomptes sur immobilisations		4.500.000
Autres valeurs immobilisées	53.435.173	56.381.673
Amortissements et provisions	(2.974.635.479)	(2.736.959.035)
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET</b>	<b>1.414.330.416</b>	<b>1.275.339.453</b>
Stocks	1.476.876.385	1.595.285.249
Avances aux fournisseurs d'investissement		
Avances aux fournisseurs d'exploitation	184.412.812	185.282.478
Clients débiteurs	1.964.989.951	2.674.550.577
Autres créances	475.586.290	267.016.922
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4.101.865.438</b>	<b>4.722.135.226</b>
Trésorerie-actif	1.863.298.703	1.185.530.308
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7.379.494.557</b>	<b>7.183.004.987</b>

**PASSIF**

	Exercice 2.000	Exercice 1.999
Capital	740.000.000	740.000.000
Primes et réserves	2.979.598.234	2.740.904.005
Résultat net de l'exercice	(156.696.564)	978.694.229
Provisions réglementées (PFC)	40.883.043	43.930.424
Provisions pour risques/litiges et retraite	173.731.107	211.413.766
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>	<b>3.777.515.820</b>	<b>4.714.942.424</b>
Dettes H.A.O. (fournisseurs d'investissement)	112.550.740	90.626.754
Clients créditeurs	259.350.185	252.852.486
Fournisseurs d'exploitation	2.569.337.942	1.686.342.659
Dettes fiscales	523.302.392	84.723.035
Dettes sociales	33.164.650	36.112.380
Autres dettes	47.327.521	59.324.520
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>3.545.033.430</b>	<b>2.209.981.834</b>
Trésorerie-passif	56.945.307	258.080.729
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7.379.494.557</b>	<b>7.183.004.987</b>